

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **COVID-19**

### **Le gouvernement du Québec annonce de nouvelles mesures pour aider les citoyens et les entreprises**

**Québec, le 27 mars 2020.** – Le gouvernement du Québec annonce aujourd’hui de nouvelles mesures pour aider les citoyens et les entreprises à traverser cette période difficile.

Dans un premier temps, le Québec emboîte le pas au gouvernement fédéral et permettra aux entreprises de reporter, jusqu’au 30 juin, leur déclaration et leurs versements à l’égard des remises prévues de TVQ du 31 mars, du 30 avril et du 31 mai, et ce, sans intérêts ni pénalités.

De plus, le Québec accélérera le traitement des demandes de crédits d’impôt destinés aux entreprises et les remboursements de taxes.

Avec ces nouvelles mesures, ce sont près de 8 milliards de dollars que le gouvernement ajoute aux liquidités des entreprises dans les prochains mois.

- Plus de 7,3 milliards de dollars pour le report du versement de la TVQ
- Et plus de 600 millions de dollars en versements accélérés des crédits d’impôt

Ces nouvelles mesures s’ajoutent à celles déjà mises en place depuis le début de la pandémie, pour une valeur totale de plus de 18 milliards de dollars, soit 4 % du PIB :

- le Programme d’aide temporaire aux travailleurs (PATT);
- le Programme d’action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) (2,5 G\$);
- les assouplissements pour la production des déclarations de revenus et le paiement des soldes d’impôt dus et des acomptes provisionnels (8,3 G\$);
- la suspension de tous les remboursements de prêts étudiants pour une période de six mois;
- la diminution de 25 %, en 2020, du montant du retrait obligatoire d’un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Revenu Québec met également en place de nouvelles initiatives pour faciliter la vie aux citoyens et aux entreprises.

- Les familles qui reçoivent des versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants auront accès à des informations qui leur permettront d'éviter de devoir rembourser, dans le futur, des sommes reçues en trop.
- Les délais pour le renouvellement des versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés sont prolongés de quatre mois. Les versements en cours seront reconduits jusqu'au renouvellement.
- La date de renouvellement des versements relatifs au programme Allocation-logement est reportée au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Les versements en cours seront reconduits jusqu'au renouvellement.

Afin que les citoyens puissent avoir accès le plus rapidement possible aux liquidités qui leur sont dues, Revenu Québec met tout en œuvre pour accélérer le traitement des déclarations de revenus pour lesquelles il doit faire un versement. Ainsi, depuis le 24 février, Revenu Québec a effectué des remboursements totalisant près de 800 millions de dollars aux particuliers qui ont déjà transmis leur déclaration de revenus.

**Citation :**

« La priorité doit demeurer la santé et à la sécurité des Québécois et des Québécoises. Mais nous savons que les entreprises et les particuliers vivent une situation difficile. C'est pourquoi nous annonçons de nouvelles mesures afin de leur venir en aide. Depuis le début de la crise, nous avons annoncé pour plus de 18 milliards de dollars en soutien à l'économie, soit 4 % du PIB. »

*Eric Girard, ministre des Finances*

**Lien connexe :**

Pour de l'information sur la COVID-19 et tous les programmes d'aide offerts, il est conseillé de se rendre à l'adresse [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

- 30 -

**Source :** Fanny Beaudry-Campeau  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
Tél. : 418 576-2786